

Information pour l'examen professionnel 2019

Spécialiste établissements de bains avec brevet fédéral

Dates de l'examen

L'examen professionnel a lieu du lundi 8 avril au vendredi 12 avril 2019.

Taxe d'examen

La taxe d'examen s'élève à **CHF 2'400.-** suite à l'inscription.

Inscription

L'inscription doit avoir lieu sous forme écrite et rédigée à l'aide du formulaire d'inscription officiel de l'igba. Elle est à envoyer à l'adresse suivante:

Direction de l'igba, examen professionnel 2019, Manessestr. 1, 8003 Zurich

Pour une inscription complète, les documents suivants doivent être obligatoirement annexés:

1. Résumé de la formation/pratique professionnelles accomplies (curriculum vitae)
2. Copies des certificats et des attestations de travail nécessaires pour l'admission;
3. Indication de la langue d'examen;
4. Copie d'une pièce d'identité officielle avec photo;
5. Description du projet selon la directive (point 6, annexe)

Délai d'inscription

La clôture des inscriptions est fixée au **31 octobre 2018**. Une inscription tardive ou incomplète ne sera pas considérée comme valide.

Règlement d'examen (RE) et directive (D)

RE et D sont disponibles dans les trois langues nationales allemand, français et italien sous www.igba.ch, www.badmeister.ch ou www.vhf.ch.

Les personnes intéressées peuvent télécharger le formulaire d'inscription officiel de l'igba sous www.igba.ch. Celui-ci peut également être demandé par le biais de la direction de l'igba, Anita Hunziker, 043 322 00 73 ou à l'adresse électronique suivante: info@igba.ch.

Annulation

Les candidates et candidats peuvent retirer leur inscription 3 semaines au plus tard avant le début des examens et récupèrent la taxe d'examen versée, déduction faite de frais d'administration. Ensuite, une annulation est possible uniquement lors de l'existence d'un événement grave motivé par écrit (règlement d'examen, point 4.22).

Zurich, mars 2018